

# Chef de service de police municipale de classe normale - Ext

## Métier

### - Secteurs d'activité

Ils sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

Ils assurent l'encadrement des membres du cadre d'emplois des agents de police municipale dont ils coordonnent l'activité.

### - Diplôme reconnu

### - Conditions de travail

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent, sous l'autorité du maire, les missions relevant de sa compétence en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

### - Perspectives de carrière

Les chefs de service de la police municipale constituent un cadre d'emplois de police municipale de catégorie B. Ce cadre d'emplois comprend les grades suivants : chef de service de police municipale de classe normale, chef de service de police municipale de classe supérieure et chef de service de police municipale de classe exceptionnelle.

### - Qualités requises

### - Conditions d'accès

Tout candidat doit :

- être de nationalité française ;
- être en position régulière au regard des obligations de service national.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : - soit du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou titre français admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités, - soit d'un titre ou diplôme homologué. Les candidats qui ne possèdent pas l'un des diplômes requis pour accéder au concours externe peuvent demander la reconnaissance de leur diplôme et/ou de leur expérience professionnelle au service instructeur des dossiers d'inscription. Le diplôme et l'expérience professionnelle doivent être en rapport avec l'emploi du concours.

### - Formation conseillée

#### Etudium vous aide à réussir votre concours :

La solution Etudium vous aide à préparer au mieux votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert des concours de Chef de service de la police municipale.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts du secteur